

pendant sept ans (au lieu de dix), soit jusqu'à 1994, après quoi chaque camp pourrait procéder au déploiement. Apparemment, malgré plusieurs requêtes du Département d'État et de l'équipe de négociation de Genève, M. Shultz n'a pas été autorisé à discuter de moyens d'amenuiser les désaccords sur l'interprétation du Traité.

Lorsque MM. Shultz et Chevardnadze se sont rencontrés à Washington en septembre, l'URSS aurait, dit-on, avancé deux autres propositions: 1) l'établissement d'une liste détaillée de tout ce qu'il serait interdit de lancer dans l'espace, avec des limites sur l'éclat des laser, la taille des miroirs de réorientation des faisceaux laser et la vitesse des intercepteurs; 2) la réaffirmation de l'interprétation traditionnelle du Traité ABM, en autorisant éventuellement certains essais dans l'espace. Réagissant à l'accusation qu'ils imposaient des limites encore plus strictes que l'interprétation "restrictive" du Traité, les Soviétiques n'ont pas tardé à favoriser la seconde option. Cette interprétation prévaudrait pendant dix ans; ensuite, tout déploiement unilatéral d'engins défensifs spatiaux risquerait de provoquer chez l'adversaire un accroissement des arsenaux offensifs. Les Américains étaient prêts à lâcher du lest au sujet de la période de non-retrait, mais ils restèrent inflexibles quant à l'interprétation du Traité.

Le sommet Reagan-Gorbatchev de Washington en décembre n'a pas permis de sortir de l'impasse. Dans la déclaration commune émise après leur réunion, les deux dirigeants ont simplement convenu de respecter le Traité ABM, tel qu'il avait été signé en 1972, et de s'y conformer relativement aux recherches, aux mises au point et aux essais. Ils ne sont pas entrés dans les détails. Comme précédemment, la question de l'interprétation, traditionnelle ou large, du Traité est restée en suspens. Il n'y a pas eu non plus d'accord sur la période de non-retrait, mais les parties ont annoncé que de nouvelles négociations s'ouvriraient au moins trois ans avant l'expiration du Traité. En l'absence d'accord, chaque camp serait ensuite "libre d'arrêter sa ligne de conduite". Les États-Unis pourraient donc commencer à déployer l'IDS, tandis que l'Union soviétique pourrait concrétiser sa menace de prendre des contre-mesures offensives, notamment en abandonnant tout accord limitant les armes offensives stratégiques.

L'AVENIR DU TRAITÉ ABM

Plusieurs scénarios sont possibles. Il y a certainement au sein du gouvernement Reagan et parmi ses partisans des voix influentes favorables à l'abandon du Traité et arguant qu'on avait eu tort au départ de le signer, et qu'il entrave maintenant l'IDS. Par ailleurs, on peut s'attendre à une résistance farouche à ce point de vue, aux États-Unis mêmes et de la part des dirigeants et de l'opinion publique des pays alliés, qui n'ont cessé d'appuyer fortement l'interprétation traditionnelle. Les

Alliés estiment en particulier que le Traité est la pierre angulaire de la détente, et les tenants de la limitation des armements, dans le monde entier, le considèrent comme le plus grand succès qu'ils aient remporté jusqu'ici.

De plus, on trouve même parmi les avocats de l'IDS, des personnes qui reconnaissent l'intérêt du Traité et le rôle qu'il pourrait jouer en facilitant le passage entre la stratégie nucléaire actuelle axée sur l'offensive et une stratégie à caractère défensif. Les partisans de la ligne dure admettent à tout le moins que le Traité, comme l'interprète le gouvernement Reagan, peut continuer à freiner sérieusement le déploiement des défenses anti-missiles balistiques conventionnelles basées au sol (domaine où, selon certains, les Soviétiques ont la supériorité) sans toucher la recherche, la mise au point et l'essai des systèmes faisant appel à la technologie de pointe, secteur où les États-Unis ont l'avantage, aux dires de la majorité. Dans le même ordre d'idées, il serait insensé de se priver des restrictions prévues par le Traité actuel, sans savoir avec certitude si les défenses anti-missiles balistiques axées sur les technologies non fonctionnelles sont réalisables. Autrement, l'Union soviétique aurait une "longueur d'avance" dans l'édification d'un bouclier de missiles anti-missiles balistiques à l'échelle du pays.

Les partisans du Traité pensent qu'il a répondu à ses objectifs et qu'il conservera son utilité dans l'avenir s'il est réaffirmé et renforcé. Ils admettent que le texte original comporte sans doute un certain nombre d'ambiguïtés et de lacunes regrettables et qu'il bénéficierait donc d'une certaine clarification, ou même d'une refonte en bonne et due forme. Ils espèrent que la prochaine conférence de réexamen sera consacrée à cette amélioration, mais ils ne sont pas d'illusions, compte tenu des divergences d'opinions perpétuelles existant au sein du gouvernement Reagan sur la valeur même du Traité. Mais si celui-ci sort à peu près indemne du prochain réexamen (son abrogation pure et simple paraissant invraisemblable), peut-être que le prochain gouvernement américain aura davantage la volonté de le maintenir et de le renforcer. Reste à voir si l'Union soviétique attendra jusque-là pour rejeter elle-même l'entente, par une déclaration ou dans les faits. Mais vu que les essais les plus contestés de l'IDS et toute décision relative au déploiement effectif d'un système n'auront pas lieu avant l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement américain, les Soviétiques auraient intérêt à patienter et à chercher à en arriver à une entente avec le gouvernement Reagan, dont les jours sont comptés, sans toutefois renoncer à l'idée d'un compromis en vertu duquel ils accepteraient de réduire sensiblement leurs arsenaux offensifs pour conserver le Traité ABM, si leurs démarches ne réussissent pas à court terme.

On reproche souvent aux défenseurs du Traité de le croire sacro-saint, immuable et non modifiable face à